

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-38

Objet : Adhésion au dispositif EduRénov,
programme national pour la rénovation des
bâtiments scolaires lancé par la Banque
des Territoires

Séance du 2 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux juin, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI , Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Suzy LEMOINE, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Saïd DSOULI, Josette GOMILA, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LÉBOUCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Sandrine GRANDGAMBE
Sira DIARRA représentée par Aminata DIALLO
Ahmed KABA représenté par Abdelhay FARQANE
Benoit CORDIN représenté par Patrick LÉBOUCQ
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

Absents : Mme Florence BARONE, Mme Anne CLERTE-DURAND, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Stéphane DREYFUS, Nelly LOUIS, Pierre-Jean TISSERAND, Philippe FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2025-38

Objet : Adhésion au dispositif EduRénov, programme national pour la rénovation des bâtiments scolaires lancé par la Banque des Territoires

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Considérant le projet éducatif global de la ville de Trappes,

Considérant le bulletin d'adhésion dans le cadre du programme EduRénov, en annexe,

Considérant que la réduction des consommations énergétiques est un des principaux leviers pour atténuer l'ampleur du changement climatique ;

Considérant que le changement climatique requiert des évolutions urgentes et en profondeur des politiques publiques et des modes de vie ;

Considérant l'objectif visé par le programme EduRénov dédié à la rénovation énergétique des bâtiments scolaires : aider notamment les communes à réaliser des travaux permettant de faire baisser les consommations énergétiques de leur bâti scolaire ;

Considérant que la Ville porte un important programme d'investissements sur ses équipements scolaires et périscolaires ;

Considérant l'intérêt de la Ville à adhérer à ce programme d'action national ;

Considérant l'avis de la Commission Éducation, Culture, Jeunesse, Sports, Vie associative du 14 mai 2025 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Décide d'adhérer au programme EduRénov de la Banque des Territoires.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et tout acte y afférent.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

- 5 JUIN 2025

Ali RABEH
Maire de Trappes

